

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES
DU CLAIN SUD**

Date de la convocation : 19/09/2019

Département de
la Vienne

Arrondissement de
MONTMORILLON

nombre de conseillers en exercice	Nombre de conseillers présents	Nombre de conseillers votants	Nombre de pouvoir
54	17	18	1

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mil dix-neuf, le deux octobre à dix-huit heure et trente minutes, les délégués du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud ont été convoqués par M. Bellin Philippe, Président, par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, l'heure et l'adresse au moins trois jours francs avant la présente réunion à la salle socio-éducative, rue Emile Moine à Sommières du Clain pour une réunion ordinaire du comité syndical. Le Président avait convoqué le comité syndical le vingt-six septembre de l'an deux mil dix-neuf avec l'heure, l'adresse et au moins cinq jours francs. A cette convocation, les conditions du quorum n'étaient pas remplies. Le Président a appliqué alors les articles L5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoie à l'article L2121-17 du même code pour que le comité syndical puisse délibérer sans condition de quorum sur l'ordre du jour de la première convocation.

Etaient présents : BELLIN Philippe – BERTHOMME Marie-Annick – BIBAUD André – BOCK François – CHAPLAIN Christian – GIRARD Sandra – GIRARDEAU Jules – LABELLE Alain (Pouvoir de BERTRAND Claude) – LAMBERT Claude – LATU Roland – PEGUIN Francis – POIRIER Fredy – ROYER Christian – SARDET Gérard – TERRANOVA Jean-Luc – TEXIER Stéphane – THEVENET Roland

Etaient excusés : CHARGELEGUE Jérôme – COMPAGNON Jean-Pierre – JEAN Gisèle – MAGNAN James – MAGNY Fabienne – OLIVET Jacky – POUTHIER Alain

Etaient absents : BARBOTIN Bernard – BARRAULT Serge – BELLINI Bruno – BERNARD Patrick – BERTRAND Claude (Pouvoir à LABELLE Alain) – BOIRON William – BOUCHER Marc – BOUFFARD Patrick – BOURRIAUX Jean-Louis – CHOISY Jean-Michel – CINQUABRE Jean-Christophe – COLLOBER Sarah – DILLOT Jean-François – GRIMAUD James – JESBERGER Gilles – LACOMBE Claudy – MARTIN Jean-Louis – MOUSSERION Martine – PAPIN André – PENY Marcel – PIN Olivier – QUESNE Gilbert – QUINTARD Jacky – RENGEARD Jean-François – RIMBAULT-HERIGAULT Nathalie – ROUSSEL Pascal – SAVY Benoit – SICAULT Ludovic – THOREAU Alain – TOULAT-PAILLAT Sarah

A été élu secrétaire de séance M. BIBAUD André

Administratifs : BOUCHE David – BRANGEON Anne – LAURIN Pauline – MIRLYAZ Manuel

Délibération n°155_021019

Convention avec la CC Vienne et Gartempe

Le Président poursuit la délibération précédente sur l'étude diagnostique de cours d'eau sur les nouveaux territoires.

Il ajoute que la Clouère amont n'est pas entièrement dans le Syndicat, surtout en rive droite sur environ 15km. Il précise que c'est la CC Vienne et Gartempe qui a la compétence pour effectuer l'étude diagnostique. Afin de mener l'opération à terme et en cohérence avec les autres Communautés de Communes, Mellois en Poitou et Parthenay Gâtine, il demande de passer une convention dans les mêmes termes avec la CCVG.

Les principaux éléments :

- convention pour effectuer le diagnostic sur la Clouère et les affluents où la CCVG est compétente
- l'opération est réalisée à titre gracieux (étant donnée le faible montant)
- l'opération permet d'être cohérent (connaissance de tous les cours d'eau sur le territoire)

SOUS-PRÉFECTURE
- 9 OCT. 2019
MONTMORILLON

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote pour :
- Autoriser le Président à signer la convention avec la CCVG

Pour copie conforme,
Acte rendu exécutoire par
Valence en Poitou, le 04/10/2019
Le Président,
Philippe Bellin



SOUS-PRÉFECTURE
- 9 OCT. 2019
MONTMORILLON

MONTMORILLON
- 9 OCT. 2019
SOUS-PRÉFECTURE